

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
23 avril 2015

## ÉVOLUTION DE LA CCAM : UNE COLLABORATION EXEMPLAIRE

Dans un [communiqué daté du 11 février dernier](#), les organisations ASINHPA et LESISS alertaient le ministère de la santé sur les conséquences préoccupantes d'une évolution de la Classification commune des actes médicaux (CCAM) descriptive. Outre une date d'application irréaliste - 1<sup>er</sup> mars 2015 en MCO et 29 décembre 2014 en SSR – de nombreux écueils techniques rendaient cette évolution déraisonnable en l'état.

En écho à la demande exprimée, une rencontre, organisée à la demande du Ministère de la santé par les responsables de l'ATIH en charge du sujet, s'est tenue avec une délégation des deux organisations en mars dernier.

Cette réunion, ainsi que les échanges qui ont suivi, ont permis de traiter posément les sujets : l'ATIH a confirmé le **caractère facultatif de la CCAM descriptive en 2015**, et a acté un partenariat avec les éditeurs présents pour travailler sur les nouvelles modalités techniques de mise à disposition de cette nomenclature. Le planning de ces travaux sera communiqué très prochainement.

Eu égard à ce dossier, **l'ASINHPA et le LESISS tiennent à saluer le professionnalisme des responsables de cette agence et l'exemplaire concertation** qui a rapidement permis, en dépit de la nature des obstacles à lever, d'apporter une réponse concrète aux attentes de part et d'autre.

Suite à cette réunion, l'ATIH a diffusé rapidement une **nouvelle « Notice technique CCAM descriptive à usage PMSI 2015 »** à destination des Agences Régionales de Santé, afin qu'elles la transmettent aux établissements concernés. La notice technique « campagne budgétaire », également empreinte de ces nouvelles décisions, a été publiée quelques jours après.

**La phase de tests** va permettre une déclinaison opérationnelle et sécurisée des évolutions annoncées, grâce au **travail collaboratif** entre les éditeurs pilotes, l'ATIH et la CNAM.

Télécharger le courrier et la note adressés à l'ATIH <http://minilien.fr/a0nteo>

### Contact presse

Pour l'ASINHPA : Carole DAGORNE – 02 23 46 12 09 – [carole.dagorne@sib.fr](mailto:carole.dagorne@sib.fr)  
Pour LESISS : Yannick Motel – 06 30 40 20 36 – [ymotel@lesiss.org](mailto:ymotel@lesiss.org)